Assemblée Constitutive

Communiqué de presse

16.02.2017

ACCM Assemblée des délégués Communiqué de presse



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La nouvelle ACCM est sur les rails

Réunis hier soir pour leur assemblée constitutive, les délégués de la nouvelle Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) ont élu leurs nouvelles autorités.

La première Assemblée des Délégués de l'ACCM, pour la législature 2017 - 2020 s'est tenue ce mercredi 15 février 2017 à 18 heures à la Maison du Feu de Crans-Montana. L'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) est en effet composée d'un Comité Directeur et d'une Assemblée des Délégués qui peuvent être apparentés, dans leur fonctionnement, à un exécutif et un législatif.

C'est l'Assemblée des Délégués qui est chargée de nommer le président et vice-président du Comité Directeur de l'ACCM. Elle a désigné M. Martial Kamerzin (président d'Icogne) à la fonction de président de l'ACCM pour deux ans. Il sera donc chargé notamment du travail de représentation de

l'association. Son vice-président sera M. David Bagnoud (président de Lens). Mme Romaine Duc-Bonvin a été nommée présidente de l'Assemblée des Délégués. Elle dirigera donc les débats et fera l'ordre du jour des assemblées en collaboration avec le bureau. M. Olivier Duchoud a obtenu la fonction de vice-président de l'Assemblée des Délégués.

L'Assemblée des Délégués a aussi constitué ses commissions. Celles-ci seront le moteur des différents projets de l'ACCM.

Rappelons que selon les nouveaux statuts de l'ACCM, approuvés par les délégués et homologués par le Conseil d'Etat en 2016, le comité directeur est désormais composé de 6 personnes (les présidents et vice-présidents des 3 communes que sont Icogne, Lens et la nouvelle commune de Crans-Montana). L'assemblée des délégués est désormais composée de 29 personnes au lieu des 45 personnes de l'ancienne législature (18 délégués de la commune de Crans-Montana, 7 délégués de la commune de Lens et 4 délégués de la commune d'Icogne.)

Sur la photo, M. Yves-Roger Rey, secrétaire général de l'ACCM et Mme Romaine Duc Bonvin, présidente de l'Assemblée des Délégués, entourent le Comité Directeur de l'ACCM avec, de gauche à droite : Mme Nicole Bonvin Clivaz, MM. Philippe Emery, Martial Kamerzin (président du CD), David Bagnoud (vice-président du CD), Mme Marie-Claire Combe et M. Nicolas Féraud.